

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

021-451638902-20251218-DEL\_2025\_037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2025  
Publication : 31/12/2025

# DÉLIBÉRATION

## du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

### Séance du jeudi 18 décembre 2025

**Président : Monsieur Rémi DETANG**  
**Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT**

Convocation envoyée le 11/12/2025

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15  
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 9  
Nombre de procuration : 1

**SCRUTIN :**

**POUR : 10**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

#### **Membres Présents :**

M. Philippe BELLEVILLE  
M. Nicolas BOURNY  
M. Patrick CHAPUIS  
M. Rémi DETANG  
M. Thierry FALCONNET  
M. Antoine HOAREAU  
Mme Danielle JUBAN  
Mme Dominique MARTIN-GENDRE  
Mme Céline TONOT

#### **Membres Absents :**

M. Jean-François DODET  
M. Jean-Claude GIRARD  
M. Dominique GRIMPRET  
Mme Lydie PFANDER-MENY  
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)  
M. Guillaume RUET

**OBJET : AFFAIRES FONCIERES**  
**Dijon – Propriété 98 rue de Mirande - Acquisition**

A la demande de la Ville de Dijon, il est proposé de procéder à la maîtrise foncière et au portage de la propriété bâtie libre d'occupation située 98 rue de Mirande à Dijon, cadastrée section BW n°179.

Cette propriété étant destinée à faire l'objet d'une opération à vocation d'habitat aidé, cette acquisition interviendra au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine ».

Conformément à l'accord amiable intervenu avec le propriétaire, il est proposé de procéder à cette acquisition moyennant la somme de 318 000 € conforme à l'évaluation du Domaine, à laquelle s'ajoutera le montant des frais notariés acquittés par le vendeur lors de l'achat de ce bien, sur production des justificatifs correspondants.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Après en avoir délibéré**

**DECIDE**

- **d'acquérir** sur la société « Alexandre Basson Immobilier » la propriété bâtie située 98 rue de Mirande à Dijon, cadastrée section BW n°179 de 540 m<sup>2</sup>, au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine» ;
- **de dire** que cette acquisition sera traitée par acte notarié et interviendra moyennant le montant de 318 000 €, auquel s'ajoutera le montant des frais notariés acquittés par le vendeur lors de l'achat de ce bien, sur production des justificatifs correspondants ;
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et la Directrice à signer l'acte de vente.